

Paudex, le 23 mars 2009

USPI INFO n° 3/2009**Politique: mesures de stabilisation de l'économie et domaine du bâtiment**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la session de mars, les Chambres fédérales ont approuvé le deuxième programme de stabilisation de l'économie proposé par le Conseil fédéral. S'agissant de l'immobilier, il convient de noter que 60 millions de francs au total ont été mis à disposition sous forme d'aide à l'investissement pour soutenir:

- la réalisation d'installations photovoltaïques (20 millions pour des projets déjà annoncés jusqu'au 31 décembre 2008 et placés en liste d'attente);
- le remplacement des chauffages électriques à accumulation (10 millions);
- les projets de chauffage à distance (30 millions).

Par ailleurs, la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) a été modifiée pour que les propriétaires qui procèdent à l'assainissement énergétique de logements subventionnés soient dispensés du remboursement des avances encore dues à la Confédération.

Le soussigné reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Olivier Rau

Annexes: deux communiqués de presse